



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 113845

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur le dispositif d'hébergement d'urgence en Haute-Garonne. En effet, chaque année, le plan hivernal est mis en oeuvre au début du mois de novembre ; il a pour objet de créer des places supplémentaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes à la rue au cours de l'hiver. Or, dans le département de la Haute-Garonne, le niveau 1 du plan hivernal ne compte que vingt-sept places supplémentaires et seulement pour les hommes. Aucun dispositif n'est créé pour les femmes seules, les femmes victimes de violence, les familles avec enfants, les personnes très marginalisées. Chaque jour, plus de cinquante-cinq demandes d'hébergement ne sont pas satisfaites. Le dispositif d'hébergement d'urgence dans ce département comporte quatre-cent-quatorze places ouvertes à l'année ; mais compte tenu d'une paralysie constatée du parcours allant de l'urgence au logement et de la prolongation des durées de séjour en hébergement d'urgence et d'insertion qui en découle, seul un nombre infime de ces places est en réalité disponible chaque jour pour répondre à de nouvelles demandes. Devant cette situation difficile à gérer par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'exclusion, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend proposer rapidement pour améliorer l'offre en locaux, en places, pour les plus démunis de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113845

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13113